Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 73 (1985)

Heft: [1]

Artikel: Centres de liaison

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-277431

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FEMMES A LA UNE

- **Fiammetta Devecchi** a été nommée chef des reportages sportifs à la radio libre Z à Zurich.
- **Heidi Diggelmann** a reçu le prix décerné chaque année par la Fondation Cloëtta de Zurich à un chercheur de Suisse romande. Heidi Diggelmann dirige actuellement la section de microbiologie à l'Institut de recherches expérimentales sur le cancer à Epalinges sur Lausanne.
- **Geneviève Fiala** a été élue juge cantonale à Neuchâtel. C'est la première femme à occuper ce poste.
- **Gret Haller,** avocate féministe bien connue, a été élue à l'exécutif de la ville de Berne sur la liste du parti socialiste. Elle a eu 6 000 voix de moins que le premier élu de son parti, et 2 600 voix de plus que le premier candidat malheureux.
- **Ruth Hirschi-Hartmann,** membre du comité de l'ASF, a été élue membre de l'exécutif de la ville de Bienne.
- **Margrit Schmidt,** conservateur du Musée des Antiquités de la ville de Bâle, a reçu le prix d'encouragement à la science pour 1984.
- **Marianne Wenk,** journaliste à *24 Heures* de Lausanne, a été élue présidente de la Fédération suisse des journalistes. Encore une fois, c'est une première.

FEMMES ET HISTOIRE

Les étudiantes et chargées d'enseignement en histoire de l'art de l'Université de Zurich ont organisé un séminaire qui a réuni pendant trois jours en octobre quelque 200 spécialistes de Suisse, Allemagne et Autriche. Les travaux ont porté sur la place de la femme dans l'art soit comme objet dans les arts plastiques, soit comme créatrice d'œuvres d'art. On y a discuté « d'iconologie féminine ou féministe ». Le consensus entre les différentes nuances a été trouvé sur deux points : rendre justice aux femmes « oubliées » par l'histoire de l'art, traiter les problèmes de façon scientifique, sans s'enfermer dans un point de vue sexiste. Les travaux du séminaire seront publiés. Il y a déjà un exemple dans ce domaine fructueux de recherches : la thèse de Mme Ruth Nobs-Greter sur la femme artiste et son œuvre dans l'historiographie de l'art en langue allemande (Juris-Druck Verlag, Zurich 1984).

A Bâle, 150 historiennes se sont retrouvées pour discuter des difficultés qu'elles rencontrent : non seulement l'absence de documents, mais surtout les réticences des professeurs et des éditeurs à l'égard de leurs recherches.

MERES SUISSES : C'EST BON !

Un nouveau pas vers l'égalité des droits entre hommes et femmes vient d'être franchi : le 28 novembre, le Conseil des Etats, comme l'avait déjà fait le National, a reconnu aux enfants issus d'une mère suisse et d'un père étranger le droit de revendiquer la nationalité suisse.

Cette règle est valable pour tous les enfants nés après le 31 décembre 1952, moment où les Suissesses épousant un étranger ont obtenu le droit de conserver leur nationalité. Une petite exception : si l'épouse est devenue suisse par un premier mariage, les enfants issus d'un second mariage ne pourront bénéficier que d'une naturalisation facilitée.

Il reste une petite divergence avec le Conseil national, qui avait prévu une limite d'âge à 30 ans au lieu de se référer à 1952. Elle sera sans doute vite éliminée.

ENSEIGNEMENT PARTAGE

Le département zurichois de l'instruction publique a annoncé le lancement d'une expérience à grande échelle dans environ 200 classes primaires : l'enseignement pourra être divisé entre deux maîtres, aussi bien à la demande de jeunes entrant dans le métier que de maîtres déjà régulièrement engagés. Le but est de répondre au manque de postes résultant de la diminution des effectifs scolaires. Mais l'essai sera suivi scientifiquement, il doit durer quatre ans et servir de base à une réglementation future de la question du partage des tâches entre deux instituteurs.

CENTRES DE LIAISON

Lors de leur réunion annuelle en automne 84, les centres de liaison des associations féminines ont décidé à l'unanimité de s'engager en faveur du droit matrimonial.

Ils ont en outre discuté avec la présidente de l'Alliance de sociétés féminines de la collaboration entre eux et l'ASF. Ils ont exprimé la crainte que la Commission fédérale pour les questions féminines n'ait pas assez de contact avec « la base » et souhaitent des liens plus étroits entre eux et la Commission. Ils ont examiné leur rôle dans l'intégration des étrangers et la question de leur collaboration avec les universités populaires dans le domaine de l'informatique.

APRES LE 2 DECEMBRE

L'assurance-maladie (soins médico-pharmaceutiques) est une chose ; l'assurance d'une indemnité journalière en cas de maladie et de maternité en est une autre. C'est ce qu'ont décidé les conseillers nationaux lors de la session de décembre, alors même qu'ils avaient affirmé en octobre l'indivisibilité des deux projets dans le cadre de la révision de la LAMA.

Le vent glacial du vote du 2 décembre sur l'initiative maternité a fait basculer le Conseil National. Celui-ci s'est pourtant résolu à accepter le deuxième projet comme le premier ; mais, en en faisant un volet séparé de la révision, il l'expose à l'assaut du référendum dont le lancement est de plus en plus sérieusement envisagé par la droite patronale.

SOMMES-NOUS TOUS DES APPENZELLOIS ?

Il n'était pas nécessaire d'avoir l'esprit mal tourné pour remarquer la coïncidence : le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, où les droits des femmes sont tenus dans la considération que l'on sait, a fait le plus mauvais score lors de la votation sur la protection de la maternité. Dans un commentaire paru dans 24 Heures *et intitulé « Nous sommes tous des Appenzellois », Alain Pichard soulignait à juste titre le rôle du conservatisme social dans le verdict sans appel issu des urnes le 2 décembre.*

Il ne faut cependant pas sous-estimer le poids des considérations purement économiques dans le choix du souverain. Des féministes, entièrement acquises à l'idée du partage des tâches, ont voté non. L'initiative leur a paru incompatible avec le maintien d'une prospérité dont bénéficient la plupart des citoyens.

S'il y a une leçon à tirer du vote du 2 décembre, c'est bien celle-là : il est urgent de restaurer la crédibilité économique des projets féministes, non certes en les vidant de leur substance mais, bien au contraire, en élaborant de manière convaincante une conception beaucoup plus large de la notion de rentabilité, incluant par exemple la qualité de la vie. — **(sl)**